

Limites des circonscriptions électorales

sommes tous habitants du Nouveau-Brunswick, nous avons une communauté d'intérêt, mais il n'en existe pas au plan commercial ou professionnel entre le comté de Northumberland et ces parties du comté de York.

Les gens qui habitent cette partie du comté de York s'orientent en quelque sorte vers Fredericton, et non pas vers la région de Chatham-Newcastle qui est le centre commercial de la circonscription de Northumberland-Miramichi. J'ai discuté de la chose en tête-à-tête avec le député de York Sunbury avant le débat d'aujourd'hui. Nous convenons tous les deux que ce serait une erreur de modifier les limites de la circonscription électorale comme le voudrait la commission. Les distances que devraient parcourir les électeurs pour se rendre au bureau de la circonscription seraient énormes dans le contexte du Nouveau-Brunswick. Je reconnais qu'il n'est pas nécessaire que le bureau de la circonscription demeure toujours au même endroit, mais la ville de Fredericton est située à la fois au centre de la circonscription et de cette partie de la circonscription où les électeurs sont le plus nombreux à pouvoir communiquer par téléphone avec le bureau de la circonscription sans passer par l'interurbain. Je le répète, les distances que ces électeurs devraient parcourir pour se rendre au bureau de circonscription seraient énormes étant donné les dimensions du Nouveau-Brunswick. Peut-être ne seraient-elles pas énormes s'il s'agissait du Labrador, des territoires du Nord-Ouest, du Nord de l'Ontario, du Nord des provinces des Prairies ou de la Colombie-Britannique, mais ce n'est pas là ce qui nous intéresse aujourd'hui. Ce qui nous intéresse, ce sont les modifications qu'on souhaite apporter aux limites d'une circonscription électorale du Nouveau-Brunswick. Je trouve que c'est là l'aspect important et dont les commissaires auraient dû s'inspirer.

Je ne sais vraiment pas où ils ont pris l'idée qu'il existe une communauté d'intérêts entre les régions qu'ils proposent de rattacher à la circonscription de Northumberland-Miramichi et la région de Miramichi. Cette communauté d'intérêts n'existe tout simplement pas. Il y a bien sûr des intérêts communs à commencer par les origines de la population. Les diverses localités du comté York ont un mode de vie qui s'apparente beaucoup à celui des paroisses de Ludlow, de Blissfield et de Blackville dans le comté de Northumberland, mais elles n'en demeurent pas moins orientées vers Fredericton et non pas vers Chatham-Newcastle.

Ajouter autant de territoire à la circonscription de Northumberland-Miramichi sans pour autant accroître considérablement le chiffre de sa population ne se justifie ni du point de vue électoral, ni du point de vue géographique, ni du point de vue social, ni du point de vue commercial. Par conséquent, il faudrait renoncer à ce projet. Cependant, j'accepterais volontiers une suggestion de la commission. Ou du moins je ne m'opposerais pas à ce qu'on change le nom de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Je serais d'accord pour qu'elle s'appelle simplement Miramichi. Le territoire de Miramichi est beaucoup plus vaste que le comté de Northumberland. Le réseau fluvial de la Miramichi est vraisemblablement le plus diversifié de tous ceux du Nouveau-Brunswick. Il est réputé dans le monde pour le saumon de l'Atlantique qu'on y pêche. A cet égard, il est sans rival dans le monde entier. En outre, puisque la circonscription englobe déjà deux paroisses du comté de Kent, je serais d'accord pour que le nom soit

changé si la commission ne change pas d'avis à ce sujet. Je ne propose pas un tel changement moi-même, mais je ne m'y oppose pas.

Voilà pourquoi, je voulais profiter de l'occasion aujourd'hui pour protester contre le fait que, comme d'habitude, lorsque la commission a publié la liste des secteurs où il y aurait des audiences, la région de Miramichi n'y figurait pas. Notre région est toujours regroupée soit avec la région de Bathurst, soit avec la région de Moncton. C'est pourtant une région bien distincte qui comprend environ le dixième du territoire du Nouveau-Brunswick. Il est grand temps que tous les organismes aux deux échelons gouvernementaux s'en rendent compte.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, je voudrais dès le départ faire remarquer que pour la plupart des Manitobains la Commission de délimitation des circonscriptions électorales a fait un assez bon travail en recommandant certains changements à la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales au Manitoba, sauf bien sûr dans le cas de la circonscription de Portage-Marquette qui a suscité de l'inquiétude au Manitoba pour deux raisons. Il y a d'abord le changement de nom, que la plupart des habitants de la région considèrent injustifié, et aussi la modification des limites de la circonscription. Ces deux problèmes ne seraient pas tellement difficiles à résoudre. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales pourrait certainement s'en occuper lorsqu'elle se réunira de nouveau pour revoir son rapport. Si elle résout ces problèmes, tout le monde serait certainement satisfait.

Le député de Portage-Marquette (M. Mayer) en a longuement parlé et il a exprimé ses préoccupations à cet égard. Je voudrais faire la même chose aujourd'hui au nom de bon nombre de manitobains. En proposant que la circonscription s'appelle Portage-Minnedosa au lieu de Portage-Marquette, la Commission refuse de tenir compte d'une tradition dont les habitants de la région sont très fiers. Pour vous faire un bref aperçu historique, Marquette comptait parmi les premières circonscriptions au moment où le Manitoba est entré dans la Confédération. A cette époque-là on comptait au total quatre ou cinq circonscriptions dont Marquette, Provencher, Lisgar ainsi qu'une ou deux autres. Sir A. Macdonald a représenté Marquette très brièvement. Par ailleurs, Arthur Meighen a représenté celle de Portage qui est incluse dans la nouvelle appellation de cette circonscription. Par conséquent, cette partie du centre-sud et du sud-ouest du Manitoba a une longue histoire derrière elle.

● (1250)

La Commission a proposé de changer le nom de la circonscription de Portage-Marquette en celui de Portage-Minnedosa, ignorant ainsi les liens culturels et historiques rattachés à ces deux noms. Au lieu de tenir compte de ces facteurs historiques qui avaient donné lieu à l'appellation Portage-Marquette—et j'ai décrit ce qui est sans doute le plus important de ces facteurs—la Commission a décidé de remplacer le nom Portage-Marquette par le nom de deux localités importantes de la circonscription, celles de Portage-La-Prairie ou Portage et Minnedosa.

D'abord, ce changement est inacceptable pour les électeurs de la région et aussi inacceptable pour l'ensemble de la population du Manitoba. S'il est impossible de respecter la tradition